

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

VIDÉOCONFÉRENCE

SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY

LE MERCREDI 30 MARS 2016

À 19 h

ORDRE DU JOUR

<p><i>Prière de communiquer avec le secrétaire du Conseil avant la réunion si vous désirez soulever une question d'ordre d'information.</i></p>

- A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES *Présidence
- B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR *Présidence
- C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT *Présidence
1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil (Annexe C.1.i.) ➤ *Réunion régulière*
- D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER
- E. DÉLÉGATION
- F. QUESTIONS NOUVELLES
1. ÉDUCATION
- a) Reconnaissance des employés du Conseil
- b) Dossiers pédagogiques : Portrait EED
- c) Sorties éducatives (*Annexe F.1.c., le cas échéant*)
- d) Comités d'admission
2. AFFAIRES *A.Gélinas

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

3. INSTALLATIONS

- a) Permis d'utilisation des locaux
- b) Projet de réfection – É.s. Hanmer (*Annexe F.3.b.*)

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

- D-012, Accès et utilisation des réseaux électroniques et l'équipement du Conseil (*Annexe F.4.i.*)
- D-019, Évaluation du rendement des conseillères et des conseillers pédagogiques (*Annexe F.4.ii.*)
- F-003, Utilisation de caméra de surveillance (*Annexe F.4.iii.*)

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

ii) FNCSF

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLÈRES
(*Annexe G.1.iii.a. et Annexe G.1.iii.b.*) ➤ à suivre

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté
(*Annexe G.1.iv.i.--Rencontre du 18 janvier 2016*)
- Comité d'éducation
- Comité de participation des parents

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES
(*Annexe H.1.*)

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

Prochaine réunion ➤ Le mercredi 27 avril 2016 ➤ Vidéoconférence

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

OJ-R-30 MARS 2016

\\bureau4\foyer\$\fenton\Documents\!Réunions Électroniques\2016\03_30_2016_RÉG\OJ 30 mars 2016 rég.doc

CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

VIDÉOCONFÉRENCE

**SALLE DU CONSEIL
296, RUE VAN HORNE
SUDBURY**

LE MERCREDI 17 FÉVRIER 2016

À 19 h 10

MEMBRES PRÉSENTS :

Jean-Marc Aubin, président
François Boudreau
Mélanie Courty (audio)
Lynn Despatie
Anne-Marie Gelineault, vice-présidente (vidéo)
Claude Giroux, vice-président (audio)
Raymond Labrecque
Suzanne Nolin (vidéo)
Donald Pitre
Louise Primeau (vidéo)

Savannah Buhr, élève-conseillère (audio)
Austin Pinard, élève-conseiller

**MEMBRES DE
L'ADMINISTRATION:**

Carole Audet, directrice des ressources humaines
Barbara Breault, surintendante
Marc Gauthier, directeur de l'éducation
Alain Gélinas, surintendant des affaires
Lynn Fenton, secrétaire-archiviste

ABSENTS:

Robert Boileau, conseiller scolaire
Josée Bouchard, conseillère scolaire

Carole Dubé, directrice des communications

AUTRES :

Gabrielle Lemieux, AEFO (audio)
Jean Ngouabe, AEFO

A. DÉCLARATIONS : QUESTIONS PÉCUNIAIRES

Néant.

B. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposition 16-R019 – Donald Pitre et Anne-Marie Gelineault

Que l'ordre du jour de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario tenue par vidéoconférence *le mercredi 17 février 2016* soit approuvé.

ADOPTÉE

C. QUESTIONS DISCUTÉES ANTÉRIEUREMENT

1. Approbation du procès-verbal des assemblées antérieures du Conseil

Proposition 16-R020 – François Boudreau et Mélanie Courty

Que le procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario ayant eu lieu par vidéoconférence *le mardi 26 janvier 2016* soit approuvé.

ADOPTÉE

D. RAPPORT DÉCOULANT DES ASSEMBLÉES DU COMITÉ PLÉNIER

Néant.

E. DÉLÉGATION

Néant.

F. QUESTIONS NOUVELLES

1. ÉDUCATION

a) Reconnaissance des employés du Conseil – Néant.

b) Dossiers pédagogiques : Technopédagogie

Mme Barbara Breault, surintendante, a fait une présentation portant sur les technologies utilisées à l'appui de la pédagogie pour préparer les élèves au collège ou à l'université. La technologie fait partie d'une panoplie d'outils auxquels les enseignantes et les enseignants font appel en vue d'enrichir l'apprentissage.

À la demande de M. Donald Pitre, conseiller scolaire, la présentation sera acheminée par courriel.

M. François Boudreau, conseiller scolaire, a fait une mise en garde quant à l'usage des nouvelles technologies car elles ne favorisent pas nécessairement la pensée critique.

c) Sorties éducatives

Proposition 16-R021 – Anne-Marie Gelineault et Louise Primeau

Que le rapport « Sorties éducatives » en date du 17 février 2016 soit reçu.

ADOPTÉE

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

1. ÉDUCATION (suite)

d) Comités d'admission

Proposition 16-R022 – Donald Pitre et Louise Primeau

Que le Conseil entérine la décision du Comité d'admission d'admettre les élèves identifiés lors de l'assemblée tenue à huis clos à ses écoles selon l'horaire prévu.

ADOPTÉE

e) Heures de début des classes – Palier secondaire

Au mois d'avril, les trois directions de l'éducation de la région rencontreront les instances de la ville du Grand Sudbury en vue de discuter de la question du transport en commun.

f) Calendriers scolaires :

- Sudbury
- Algoma
- Superior-Greenstone

Aucun changement n'a été apporté aux calendriers de la région de Sudbury et d'Algoma depuis le mois de janvier 2016. Quant au calendrier Superior-Greenstone, le congé de Noël a été modifié pour refléter les désirs de la communauté scolaire de la région.

Proposition 16-R023 – François Boudreau et Anne-Marie Gélinault

Que les calendriers scolaires 2016-2017 pour la région de Sudbury, pour la région d'Algoma et pour la région de Superior-Greenstone soient approuvés par le Conseil *sous réserve d'approbation des autres conseils scolaires limitrophes* en vue d'être soumis au ministère de l'Éducation pour son approbation.

ADOPTÉE

Un communiqué à cet effet sera diffusé de concert avec les conseils scolaires limitrophes les 23 et 24 février 2016.

2. AFFAIRES

a) Prêt à long terme – Office ontarien de financement

Proposition 16-R024 – Anne-Marie Gélinault et Louise Primeau

Que le Conseil approuve le Règlement administratif numéro 16-R024 autorisant un prêt de l'Office ontarienne de financement d'un capital de **2 080 719,00 \$**.

ADOPTÉE

F. QUESTIONS NOUVELLES (suite)

3. INSTALLATIONS

a) Permis d'utilisation des locaux

Proposition 16-R025 – Lynn Despatie et Suzanne Nolin

Que le Conseil accorde un permis d'utilisation des locaux de l'école secondaire l'Orée des Bois à Mme Christina Guay pour une activité ayant lieu le samedi 28 mai 2016.

ADOPTÉE

Proposition 16-R026 – François Boudreau et Louise Primeau

Que le Conseil accorde un permis d'utilisation des locaux de l'école secondaire l'Orée des Bois à Mme Chantal Mantha pour une activité ayant lieu le samedi 23 juillet 2016.

ADOPTÉE

Proposition 16-R027 – Claude Giroux et Donald Pitre

Que le Conseil accorde un permis d'utilisation des locaux de l'école secondaire l'Orée des Bois à M. Robin Bélanger pour une activité ayant lieu le samedi 6 août 2016.

ADOPTÉE

4. RÉVISION DES LIGNES DE CONDUITE

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION

1. i) ACÉPO

- AGA 2016 et Symposium sur l'éducation publique
Du 28 au 30 janvier 2016 – Toronto – Sheraton Centre-ville

Mme Anne-Marie Gélinault a signalé que plusieurs ateliers avaient été offerts en français, ce qui représente une nette amélioration depuis les tous débuts du symposium sur l'éducation.

Mme Gélinault a ajouté qu'il y a eu une présentation sur un projet de loi déposé par le ministre de l'Éducation du Québec en décembre 2015 visant à abolir les élections scolaires et réformer la gouvernance des commissions scolaires au Québec. La nouvelle structure serait composée de parents, de membres du personnel des écoles et de membres de la communauté.

M. Aubin a fait remarquer que M. Labelle avait été nommé à la présidence de l'ACÉPO et que Mme Savard avait été nommée à la vice-présidence.

M. Aubin a avisé les membres que les présidences des quatre conseils scolaires publics de langue française s'étaient entretenues en vue de discuter des propos à soulever lors de l'audience avec la ministre de l'éducation, Mme Liz Sandals.

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. i) ACÉPO (suite)

- AGA 2016 et Symposium sur l'éducation publique
Du 28 au 30 janvier 2016 – Toronto – Sheraton Centre-ville

Le Conseil a présenté une question à la ministre de l'éducation portant sur le dossier de l'enfance en difficulté lors de cette rencontre.

ii) FNCSF

iii) RAPPORT – ÉLÈVES-CONSEILLERS

Proposition 16-R030 – François Boudreau et Suzanne Nolin
Que les rapports des élèves-conseillers en date du 17 février 2016 soient reçus.

ADOPTÉE

iv) RAPPORT DES COMITÉS

- Comité chargé de l'éducation de l'enfance en difficulté

Le compte rendu sera ajouté à l'ordre du jour du mois de mars.

- Comité d'éducation

Néant.

- Comité de participation des parents

Les membres du comité se sont rencontrés le mardi 16 février. Ils ont discuté des stratégies visant à mousser l'intérêt des parents quant aux activités ayant lieu dans les écoles du Conseil, la soirée Explo et le 7^e Colloque annuel des CPP de langue française ayant lieu le 7 mai. La prochaine réunion du comité aura lieu en avril.

v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION

M. Jean-Marc Aubin a signalé aux membres qu'on avait appris que le lundi 22 février, en matinée, la première ministre Wynne se leverait à l'Assemblée législative pour présenter, au nom du gouvernement, des excuses à la communauté franco-ontarienne pour le Règlement 17 et ses répercussions sur la communauté. M. Aubin a ajouté qu'il s'agit d'une occasion pour le personnel et les élèves d'être témoins d'un moment historique pour la francophonie ontarienne.

M. Aubin a ajouté que la semaine dernière, il s'était rendu à Toronto, accompagné de M. Gauthier, en vue d'assister à une table ronde provinciale organisée par La corporation des services en éducation de l'Ontario. La rencontre avait pour but d'examiner les qualités personnelles nécessaires pour être des leaders efficaces de

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION (suite)

conseils scolaires, ainsi que l'importance que revêt la relation de collaboration entre la direction et la présidence pour la gouvernance efficace d'un conseil scolaire.

M. Aubin a conclu ses remarques en signalant qu'il y a des contraintes budgétaires dans tous les domaines à l'échelle provinciale, tant à l'échelle du domaine de l'éducation qu'à l'échelle du domaine privé.

M. Gauthier a pris la parole et a fait état des activités ayant lieu dans les écoles du Conseil :

- Les élèves de la 6^e année de la classe de Mme Cynthia Sopha de l'É. p. Jeanne-Sauvé ont appris à construire et à programmer des robots grâce aux Chromebooks qui sont à leur disposition.
- Les membres du personnel de l'É. p. Hélène-Gravel remettront un chèque s'élevant à 500 \$ à la Fondation Neokids grâce aux fonds réunis pour porter des jeans les vendredis.
- La communauté scolaire de l'É. p. Hélène-Gravel remettra des dons (argent, nourriture, fournitures, etc.) à PetSave en reconnaissance de la journée nationale J'aime mon chien.
- À l'É. s. Cité-Supérieure :
 - Les élèves auront l'occasion de déguster des dîners gratuits jusqu'à la fin de l'année scolaire grâce aux talents des élèves de la MHS.
 - Une demande a été soumise à la Croix Rouge à raison de 1 500 \$ pour ajouter un goûter santé trois fois par semaine à l'école.
 - Le 18 février, les élèves et les membres du personnel participeront aux activités prévues au cours de la Journée rose en vue de contrer l'intimidation.
 - Les membres de l'équipe se préparent pour la compétition provinciale des courses de bateaux en carton.
- L'École Cap sur l'Avenir a installé un système aquaponique et a obtenu une imprimante 3D.
- Le 11 février, l'École Villa Française des Jeunes a accueilli 28 élèves de trois écoles élémentaires d'Elliot Lake lors de la Journée d'exploration des 8^e années.
- Il y a deux élèves du Centre à l'É. s. Macdonald-Cartier qui feront un stage au Collège Boréal.
- Les élèves de la 7^e et 8^e année de l'É. s. Macdonald-Cartier ont réussi à cueillir 1 318 \$ pour la Fondation des maladies de cœur.
- Magalie Mallette, élève de l'É. s. Macdonald-Cartier a été choisie pour participer au Forum4YC qui est axé sur la gouvernance.
- Il y a 33 élèves et plus de 100 membres de la communauté qui se sont rendus à l'É. s. Hanmer lors de la soirée Portes ouvertes. Il y avait également 35 élèves de l'école même qui ont, de leur propre gré, prêté main-forte.
- Le groupe OUICare de l'É. s. Hanmer sera honoré lors de l'événement We Day ayant lieu le 23 février.

G. RAPPORT DE REPRÉSENTATION (suite)

1. v) REMARQUES DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA
DIRECTION DE L'ÉDUCATION (suite)

- Sophie Ménard, élève de la 10^e année et membre de OUICare de l'É. s. Hanmer, recevra le prix du gouverneur-général lors de l'activité We Day ayant lieu le 23 février en raison des nombreuses heures qu'elle a consacrées aux œuvres de bienfaisance à son école.
- Le 11 février, le Journal de Montréal a publié des témoignages reconnaissant des enseignants qui ont changé la vie des élèves. Jean-Maxime Bourgoïn, ancien de l'É. s. Macdonald-Cartier, a rendu hommage à Mme Hélène Dallaire, son enseignante d'art dramatique.

vi) DEMANDE(S) SOUMISE(S) PAR LES MEMBRES DU CSPGNO POUR
OBTENIR UN CONGÉ D'ABSENCE

Proposition 16-R031 – Donald Pitre et Anne-Marie Gélinault
Que le Conseil accorde un congé d'absence à M. Robert Boileau pour la réunion régulière ayant lieu le mercredi 17 février 2016.

ADOPTÉE

H. RENSEIGNEMENTS

1. EFFECTIFS SCOLAIRES

Proposition 16-R032 – Lynn Despatie et Claude Giroux
Que le rapport « Effectifs scolaires » en date du 17 février 2016 soit reçu.

ADOPTÉE

2. CORRESPONDANCE

I. ASSEMBLÉES ULTÉRIEURES

a) Modification – Horaire des réunions du Conseil 2016

- La date de la réunion du Conseil ayant lieu au mois d'octobre coïncide avec celle de rencontre de la FNCSF.

Proposition 16-R033 – François Boudreau et Mélanie Courty
Que l'horaire des réunions du Conseil 2016 soit modifié en vue de changer la date de la réunion ayant lieu le 19 octobre au 26 octobre 2016.

ADOPTÉE

J. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposition 16-R034 –

Que nous levions l'assemblée régulière à 20 h 33.

ADOPTÉE

Jean-Marc Aubin, président

Marc Gauthier, directeur de l'éducation et secrétaire

PV-R-17 FÉVRIER 2016

Sorties éducatives, culturelles et sportives - mars 2016

A. Périlleuses :

École	Date de la sortie	Lieu	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport	Activité
É. s. Macdonald-Cartier	Mois d'avril et mai	Rues secondaires et sentiers de vélo à Sudbury	12 élèves 11 ^e et 12 ^e années	Aucun coût	Responsable : Marc Savage Accompagnateur :		Vélo – élèves du cours de plein air
É. s. Macdonald-Cartier (CTJ élé.) et É. s. Hanmer (CTJ élé. & sec.)	28 avril 2016	Arc Climbing	23 élèves 7 ^e – 12 ^e année	16,95 \$ / élève Coût total : 491, 55 \$	Responsable : D. Gagnon Accompagnateurs : M. Rivard N. Chamberland É. Jessup	Autobus municipal	L'escalade en salle
É. s. Cité-Supérieure	4 mai 2016	Parc National Pukaskwa	17 élèves 9 ^e – 12 ^e année	10 \$ / élève Coût total : 200 \$	Responsable : Tania Reid Watson Accompagnatrice : Sopie Badje	Location d'une voiture/fourgonnette	Randonnée pédestre sur un terrain rugueux
É. s. Macdonald-Cartier	du 29 au 31 mai 2016	Parc provincial Halfway	12 élèves 11 ^e et 12 ^e années	50 \$ / élève Coût total : 1 000 \$	Responsable : Marc Savage Accompagnateurs : Michel Bélanger Sylvia Legault	Voiture privée (parents ou personnel enseignant)	Le canotage, randonnée pédestre et le camping
É. s. Hanmer	du 30 mai au 2 juin 2016	Elliot Lake / rivière Mississagi (voyage de fin d'année pour le cours PAD 30/40)	10 élèves 11 ^e et 12 ^e années	Aucun coût / élève Coût total : 2 000 \$	Responsable : Joey Bélanger Accompagnateurs : Yves Legault Marc Gravel	Autobus scolaire	Le canotage, la survie en nature et les exercices d'orientation sur le terrain

École	Date de la sortie	Lieu	Nombre d'élèves / niveau scolaire	Coût	Nom du responsable	Mode de transport	Activité
É. s. Cité-Supérieure	8 juin 2016	Marathon Golf Club	35 élèves 9 ^e – 12 ^e année Les élèves de la 7 ^e et de la 8 ^e année sont invités	15 \$ / élève Coût total : 300 \$	Responsable : Tania Reid Watson Accompagnatrice : Sopie Badje	Location d'une voiture/fourgonnette	Tournoi de golf
É. s. Macdonald-Cartier	les 9 et 10 juin 2016	Parc provincial Fairbank	12 élèves 11 ^e et 12 ^e années	25 \$ / élève Coût total : 450 \$	Responsable : Marc Savage Accompagnatrice : Sylvia Legault	Vélo	Vélo-camping
É. s. Macdonald-Cartier	les 17 et 18 juin 2016	Parc provincial Fairbank	20 élèves 9 ^e et 10 ^e années	25 \$ / élève Coût total : 650 \$	Responsable : Marc Savage Accompagnatrice : Sylvia Legault	Vélo	Vélo-camping
É. p. Jean-Éthier-Blais	20 juin 2016	Camp John Island YMCA	39 élèves 6 ^e année	150 \$ / élève Coût total : 4 677, 30 \$	Responsable : Carrie Pellerin Accompagnateurs : Parents	Autobus scolaire	Le canotage, l'escalade, la survie en nature, la natation, les exercices d'orientation sur le terrain

Le 30 mars 2016

AUX MEMBRES DU CONSEIL

**Objet : Projet de remplacement du service électrique primaire à l'École
secondaire Hanmer**

ANTÉCÉDENTS

À la réunion du Conseil ayant eu lieu le 5 décembre 2015, les conseillères et conseillers scolaires ont approuvé le projet de remplacement du service électrique primaire à l'École secondaire Hanmer.

SITUATION ACTUELLE

Le 4 mars 2016, le Conseil a entrepris le processus d'appel d'offres afin de retenir les services d'un sous-traitant pour le projet de remplacement du service électrique primaire à l'École secondaire Hanmer.

Nous avons reçu les cinq (5) soumissions suivantes :

1) J.N. Construction Limited	618 562,00 \$ (y compris la TVH)
2) Metal-Air Mechanical Systems Ltd	631 752,49 \$ (y compris la TVH)
3) Ontario Electrical Construction Co. Ltd.	666 700,00 \$ (y compris la TVH)
4) Laro Construction	774 050,00 \$ (y compris la TVH)
5) Resbeck Construction	844 005,00 \$ (y compris la TVH)

La soumission retenue est celle de J.N. Construction Limited puisqu'elle répond à toutes les exigences de l'appel d'offres et puisqu'elle est la soumission la plus basse.

RECOMMANDATIONS

1. **QUE** le rapport « Projet de remplacement du service électrique primaire à l'École secondaire Hanmer » en date du 30 mars 2016 soit reçu.
2. **QUE** le Conseil approuve de retenir les services de J.N. Construction Limited pour le projet de remplacement du service électrique primaire à l'École secondaire Hanmer à un prix de 618 562,00 \$.

Préparé par :
Le surintendant des affaires
Alain Gélinas

Présenté par :
Le directeur de l'Éducation
Marc Gauthier

**LIGNE DE CONDUITE : D-012****ACCÈS ET UTILISATION DES RÉSEAUX
ÉLECTRONIQUES ET DE L'ÉQUIPEMENT
DU CONSEIL**

Approuvée : le 23 février 2005

Révisée (Comité LDC) : le 15 avril 2014, [Le 12 novembre 2015](#)

Modifiée : le 18 février 2009, le 18 juin 2014

Page 1 sur 2

Contexte

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario (CSPGNO) reconnaît l'importance d'utiliser les technologies de l'information et des communications (TIC) comme un moyen de soutenir les élèves dans leur apprentissage, de faciliter le travail des membres du personnel et d'appuyer toutes autres personnes autorisées à accéder aux TIC du CSPGNO. En plus de répondre aux besoins des usagers, il est primordial de veiller à ce que les TIC soient utilisées de façon responsable en respectant les règles usuelles de bienséance, de courtoisie ainsi que les valeurs francophones. Les dispositions décrites dans cette ligne de conduite, dans les autres politiques du CSPGNO ainsi que dans les lois et règlements en vigueur au Canada et en Ontario, dictent la conduite attendue de chaque usager.

Raison d'être

La présente ligne de conduite établit les paramètres d'utilisation des TIC que doivent respecter tous les usagers. Elle vise à promouvoir une utilisation responsable et sécuritaire des TIC, conformément aux lois et règlements applicables.

Cadre légal

L'utilisation des TIC doit se faire dans le respect des lois et des règlements en vigueur au Canada et en Ontario ainsi qu'aux politiques du CSPGNO et au code de conduite de l'école, notamment, mais non limitativement :

- La Charte canadienne des droits et libertés (L.C. 1982) ;
- La Loi sur la protection des renseignements personnels (L.R.C., 1985, ch. P-21) ;
- La Loi sur les droits d'auteur (L.R.C., 1985, c.C-42) ;
- Le Code criminel (L.R.C., 1985, c. C-46) ;
- La Loi sur l'accès à l'information (L.R.C., 1985, ch.A-1) ;
- La Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée (L.R.O. 1990, M.56) ;
- La Loi sur l'éducation (L.R.O., 1990, ch.E.2) ;
- Projet de loi 14, Loi de 2012 sur la lutte contre l'intimidation



Approuvée : le 23 février 2005

Révisée (Comité LDC) : le 15 avril 2014, [Le 12 novembre 2015](#)

Modifiée : le 18 février 2009, le 18 juin 2014

Page 2 sur 2

Portée ou champ d'application

Les TIC comprennent l'ensemble d'outils et de ressources technologiques permettant de transmettre, d'enregistrer, de créer, de modifier, de partager ou d'échanger des informations, y compris sans s'y limiter : les serveurs, les réseaux, les ordinateurs, les tablettes interactives, les téléphones intelligents, les accessoires périphériques de lecture, d'emmagasinage, de reproduction, d'impression, de transmission, de réception et de traitement de l'information ainsi que l'équipement de télécommunication.

Sauf disposition contraire, la présente ligne de conduite s'applique aux élèves, au personnel et aux invités qui ont l'autorisation d'utiliser les TIC du CSPGNO. Les personnes visées par cette ligne de conduite doivent se conformer aux différentes dispositions décrites.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer les directives administratives visant la mise en oeuvre de la présente ligne de conduite.

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici cinq (5) ans ou au besoin.



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

Page 1 de 11

PRÉAMBULE

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario s'assure que l'évaluation du rendement des conseillères et conseillers pédagogiques à son emploi est conforme aux dispositions prévues aux lois, règlements et lignes directrices du ministère de l'Éducation de l'Ontario et ce, dans le respect des dispositions des conventions collectives qui s'appliquent.

Mis en forme : Normal, Droite : 0", Interligne : simple

Mis en forme : Police : Verdana, Français (Canada)

PRINCIPES DIRECTEURS

L'évaluation du rendement des conseillères et des conseillers pédagogiques est un processus qui vise à fournir aux conseillères et aux conseillers pédagogiques les outils nécessaires pour améliorer leur rendement et perfectionner leurs compétences en vue d'améliorer la qualité des services rendus.

Mis en forme : Police : Verdana, Gras, Français (Canada)

Mis en forme : Police : Comic Sans MS, Français (Canada)

Le processus d'évaluation du rendement est conforme aux principes de justice naturelle, ~~et se déroule dans un esprit d'entraide et d'engagement.~~

Le processus d'évaluation doit se dérouler dans un esprit d'entraide et d'engagement à l'égard de la croissance et du changement.

Mis en forme : Police : Verdana, Français (Canada)

Mis en forme : Police : Verdana

Une communication franche, ouverte et respectueuse doit présider aux entretiens.

Mis en forme : Police : Verdana, Français (Canada)

DÉFINITION

Les conseillères et les conseillers pédagogiques s'entendent :

- a) d'une enseignante, d'un enseignant membre en règle de l'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario;
- b) d'un membre de l'unité de négociation des enseignants et enseignantes;
- c) d'une enseignante ou d'un enseignant temporaire.



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

RÉFÉRENCES

ONTARIO, Loi sur l'Éducation, L.R.O. 1990, chapitre E.2 ainsi que des règlements de l'Ontario 298, 98/02, 99/02, 266/06 et aux lignes directrices contenues dans le Guide d'évaluation du rendement du personnel enseignant (2010)

Mis en forme : Police :Gras

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Police :Gras, Français (Canada)

Mis en forme : Français (Canada)

ONTARIO, Loi de 1996 sur L'Ordre des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, L.O. 1996, Chapitre 12.**PROCESSUS**

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

1. L'évaluation du rendement comprend deux volets :

- l'évaluation formelle du rendement et
- un plan de perfectionnement professionnel.

2. Désignation de la responsabilité d'effectuer l'évaluation du rendement

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

2.1 L'évaluation du rendement d'une conseillère ou d'un conseiller pédagogique relève de la superviseur, du superviseur, dont la direction de service, la surintendance adjointe, la surintendance de l'éducation.

PROCESSUS (suite)

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

2.2 L'évaluation ou une série d'évaluations du rendement a le même effet peu importe si les fonctions et les pouvoirs relatifs aux différentes évaluations sont exercés par des personnes différentes ou des personnes qui détiennent des titres différents.

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

2.3 La superviseure, le superviseur peut effectuer d'autres évaluations du rendement de la conseillère, le conseiller pédagogique en plus de celles exigées par la Loi sur l'éducation et la ligne de conduite du Conseil, si elle, il l'estime



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

~~souhaitable compte tenu de circonstances liées au rendement de la conseillère, le conseiller pédagogique.~~

3. Cycle d'évaluation

~~3.1 Le cycle d'évaluation du rendement est un cycle de cinq ans. La superviseure, le superviseur peut procéder à l'évaluation du rendement aux intervalles qu'elle, il estime appropriées à l'intérieur du cycle de cinq ans.~~

~~3.2 Le cycle de cinq ans commence lorsque la conseillère, le conseiller pédagogique débute son poste au Conseil.~~

~~3.3 Le rendement de la conseillère, du conseiller pédagogique est évalué une fois dans l'année d'évaluation sur un cycle de cinq ans.~~

~~3.4 La conseillère, le conseiller pédagogique peut demander à la superviseure, au superviseur d'entamer le processus d'évaluation du rendement. La superviseure, le superviseur peut refuser d'effectuer une évaluation du rendement demandée par la conseillère, le conseiller pédagogique si elle, il estime qu'elle, il n'aura vraisemblablement pas pour effet d'améliorer le rendement.~~

~~3.5 Chaque évaluation du rendement comprend au moins une observation dans le milieu de travail habituel.~~

PROCESSUS (suite)

~~3.6 Malgré une sentence ou une décision arbitrale qui prétend modifier, interrompre, suspendre ou porter atteinte au délai et aux périodes fixées pour l'évaluation du rendement, les délais et les périodes prévues pour l'évaluation du rendement doivent être respectés par le Conseil, la surintendance de l'éducation, la superviseure, le superviseur, la conseillère, le conseiller pédagogique ou toute autre personne qui exerce des fonctions liées aux évaluations.~~

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires

← **Mis en forme** : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

~~3.7 — Le cycle de cinq ans exclut les périodes suivantes :~~

~~3.7.1 — toute période d'une année d'évaluation dans le cycle de cinq ans pendant laquelle la conseillère, le conseiller pédagogique est en congé prolongé approuvé par le Conseil;~~

~~3.7.2 — toute période pendant laquelle la conseillère, le conseiller pédagogique est en détachement à un poste d'enseignant au dehors du système scolaire public de l'Ontario.~~

~~3.8 — Si une conseillère, un conseiller pédagogique est en congé prolongé pendant toute ou une partie d'une de ses années d'évaluation, les évaluations du rendement qui seraient normalement effectuées au cours de cette période sont effectuées au plus tard 60 jours de classe après le retour de congé de la conseillère, du conseiller pédagogique.~~

~~4. — Plan de perfectionnement (GNO A80a)~~

~~4.1 — Le perfectionnement professionnel favorise la participation active de chaque membre du personnel dans son cheminement professionnel. La conseillère, le conseiller pédagogique, en tant qu'apprenante active et apprenant actif, s'engage à poursuivre son perfectionnement professionnel par l'entremise d'une variété de stratégies et de ressources dans divers domaines reliés à la pédagogie.~~

PROCESSUS (suite)

~~4.2 — Chaque conseillère, conseiller pédagogique doit élaborer un plan de perfectionnement tous les ans. Le processus commence en début d'année scolaire.~~

~~4.3 — Le plan de perfectionnement doit comprendre les objectifs de la conseillère, du conseiller pédagogique en matière de perfectionnement professionnel, le plan d'action proposé et le calendrier en vue de les atteindre.~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

- ~~4.4 — Le plan de perfectionnement doit être préparé en consultation avec la superviseure, le superviseur.~~
- ~~4.5 — Le plan de perfectionnement est inclus dans l'évaluation du rendement l'année de l'évaluation.~~
- ~~4.6 — Au plus tard le 31 mai, la conseillère, le conseiller pédagogique remet son plan de perfectionnement à la superviseure, au superviseur. La conseillère, le conseiller pédagogique et la superviseure, le superviseur doivent signer tous deux le plan de perfectionnement et en conserver une copie.~~

~~5. — Les compétences de la conseillère, du conseiller pédagogique~~

~~5.1 — Engagement envers le personnel enseignant et leur apprentissage~~

~~La conseillère, le conseiller pédagogique :~~

- ~~5.1.1 — prévoit les besoins de développement professionnel du personnel enseignant qu'elle, il appuie,~~
- ~~5.1.2 — se sert des principes d'andragogie afin de favoriser l'apprentissage et recommande les ressources appropriées,~~
- ~~5.1.3 — traite le personnel enseignant équitablement et avec respect,~~

PROCESSUS (suite)

- ~~5.1.4 — encourage le personnel enseignant à résoudre des problèmes et à prendre des décisions pour mieux répondre aux besoins de ses élèves qu'elles, ils soient en salle de classe distincte ou intégrée.~~

~~5.2 — Connaissances professionnelles~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

~~La conseillère, le conseiller pédagogique :~~

~~5.2.1 connaît le curriculum de l'Ontario et la législation liée à l'éducation afin d'appuyer le personnel enseignant,~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

~~5.2.2 connaît une variété de méthodes efficaces d'enseignement et d'évaluation dans le but de mieux outiller l'enseignante, l'enseignant pour répondre aux besoins de ses élèves,~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

~~5.2.3 connaît une variété de stratégies efficaces de gestion de ses dossiers,~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

~~5.2.4 connaît les initiatives du ministère, le rôle et les responsabilités du Conseil scolaire et de l'école,~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

~~5.2.5 connaît son domaine d'expertise.~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

~~5.3 Pratique professionnelle~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

~~La conseillère, le conseiller pédagogique :~~

~~5.3.1 applique ses connaissances professionnelles ainsi que sa compréhension des élèves, du curriculum, de la législation, des méthodes d'enseignement, des stratégies de gestion de la salle de classe, des directives et des lignes de conduites pour favoriser l'apprentissage et la réussite des élèves,~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

PROCESSUS (suite)

~~5.3.2 communique efficacement avec le personnel scolaire, les directions d'écoles, les collègues et au besoin, les parents,~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

~~5.3.3 effectue une évaluation continue de la qualité et de l'impact de ses interventions en tenant à jour ses~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

dossiers et en assurant les suivis nécessaires,

~~5.3.4 adapte et raffine ses méthodes d'animation et de formation par le biais d'une réflexion et d'un apprentissage continu et en ayant recours à une variété de ressources,~~

~~5.3.5 utilise la technologie appropriée dans le cadre de son travail et de ses responsabilités professionnelles,~~

~~5.3.6 démontre des compétences organisationnelles et anticipe tous les besoins reliés à ses fonctions.~~

5.4 Leadership dans les communautés d'apprentissage

La conseillère, le conseiller pédagogique :

~~5.4.1 collabore avec d'autres membres du personnel enseignant et collègues des écoles pour créer et maintenir un milieu favorable à l'épanouissement professionnel,~~

~~5.4.2 collabore avec d'autres professionnels, et au besoin les parents et les membres de la communauté en vue d'améliorer les programmes et services offerts.~~

PROCESSUS (suite)

5.5 Perfectionnement professionnel continu

La conseillère, le conseiller pédagogique :

~~5.5.1 prend part à des activités de perfectionnement~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

~~professionnel continu pour améliorer ses
compétences.~~

~~6. L'échelle de notation~~

~~Le rendement global du personnel enseignant doit être noté. Les
compétences sont évaluées et une note globale est attribuée en
fonction de l'échelle de notation qui comprend deux niveaux :~~

~~6.1 Satisfaisant : Le rendement répond aux attentes établies sur
l'ensemble des compétences.~~

~~6.2 Insatisfaisant : Le rendement ne répond pas aux attentes
établies sur l'ensemble des compétences.~~

~~7. Les indicateurs de rendement~~

~~7.1 Les indicateurs de rendement sont des énoncés qui décrivent
en termes concrets des comportements observables
caractéristiques d'une compétence. Attribués à chaque
compétence, les indicateurs décrivent les habiletés, les
connaissances et les attitudes attendues du personnel
enseignant.~~

~~7.2 Le Conseil peut ajouter des indicateurs de rendement et des
compétences. La personne responsable de l'évaluation doit
utiliser ces indicateurs de rendement. La liste des indicateurs
de rendement n'est pas exhaustive.~~

PROCESSUS (suite)

~~7.3 Le guide d'observation est utilisée par la personne
responsable de l'évaluation. La grille d'évaluation du
rendement décrit le rendement de la conseillère, le conseiller
pédagogique par rapport à chacune des compétences
attendues.~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

~~7.4 — La superviseure, le superviseur remet à la conseillère, le conseiller pédagogique le *Guide des exigences et des modalités de l'évaluation du rendement du personnel chevronné*. Elle, il informe la conseillère, le conseiller pédagogique des indicateurs de rendement ajoutés par le Conseil.~~

~~8. — Les étapes de l'évaluation du rendement~~

~~8.1 — La superviseur, le superviseur avise par écrit la conseillère, le conseiller pédagogique qu'elle, il entame le processus d'évaluation du rendement au plus tard 20 jours de classe après que la conseillère, le conseiller pédagogique commence à travailler pendant une de ses années d'évaluation. La superviseure, le superviseur peut procéder à l'évaluation du rendement de la conseillère, le conseiller pédagogique aux intervalles qu'elle, il estime appropriées.~~

~~8.2 — La superviseure, le superviseur, en consultation avec la conseillère, le conseiller pédagogique fixe la date de la réunion préalable à l'observation.~~

~~8.3 — La superviseure, le superviseur rencontre la conseillère, le conseiller pédagogique en vue de :~~

~~8.3.1 — préparer l'observation en milieu habituel de travail;~~

~~8.3.2 — revoir le plan de perfectionnement annuel (voir GNO-A80a);~~

~~8.3.3 — revoir la planification annuelle (description de tâches, plan d'amélioration du Conseil, etc.)~~

PROCESSUS (suite)

~~8.3.4 — revoir la ligne de conduite, les 18 compétences, les indicateurs de rendement, la Grille d'évaluation du rendement du personnel enseignant, le Guide~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

~~d'observation et les formulaires qui seront utilisés et identifier les compétences centrales à l'observation;~~

~~8.3.5 fixer la date et l'heure de l'observation ou des observations.~~

~~8.4 La superviseure, le superviseur effectue un minimum d'une observation en milieu habituel de travail. L'observation lors de réunions, de formations, d'accompagnements, etc. s'entend de l'observation d'une conseillère, d'un conseiller pédagogique dans son milieu de travail habituel.~~

~~8.5 La superviseure, le superviseur en consultation avec la conseillère, le conseiller pédagogique fixe la date de la réunion suivant l'observation. La superviseure, le superviseur confirme par écrit la date et l'heure de la réunion.~~

~~8.6 Lors de la réunion suivant l'observation, la superviseure, le superviseur et la conseillère, le conseiller pédagogique :~~

~~8.6.1 discutent des résultats de l'observation et revoient les 18 compétences qui forment la base de l'évaluation du rendement;~~

~~8.6.2 revoient les autres renseignements pertinents concernant l'évaluation des compétences;~~

~~8.6.3 mettent au point le plan de perfectionnement pour l'année en cours.~~

~~8.7 La superviseure, le superviseur prépare le rapport sommatif (GNO-A68a).~~

PROCESSUS (suite)

~~8.8 La superviseure, le superviseur signe le rapport sommatif et en remet une copie à la conseillère, le conseiller pédagogique~~

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires



LIGNE DE CONDUITE : D-019
Évaluation du rendement des
conseillères et des conseillers
pédagogiques

Approuvée : le 22 juin 2011
Révisée (Comité LDC) : le 12 avril 2011, le 12 novembre 2015
Modifiée :

~~au plus tard 20 jours de classe après l'observation en classe.~~

~~8.9 La superviseure, le superviseur convoque par écrit la conseillère, le conseiller pédagogique à une réunion pour revoir le rapport sommatif.~~

~~8.10 La conseillère, le conseiller pédagogique signe le rapport sommatif afin d'en accuser réception.~~

~~8.11 Une copie signée du rapport sommatif, des autres documents pertinents, du plan annuel de perfectionnement sont remis au Conseil et à la conseillère, le conseiller pédagogique.~~

~~8.12 La conseillère, le conseiller pédagogique peut soumettre ses observations à la superviseure, au superviseur; celles-ci seront jointes au rapport sommatif.~~

~~9. Processus en cas de note insatisfaisante~~

~~9.1 Si une évaluation du rendement effectuée donne lieu à une note globale insatisfaisante :~~

~~9.1.1 l'entente de détachement auprès du Conseil est résiliée et la conseillère, le conseiller pédagogique est retourné à son école d'origine ;~~

~~9.1.2 le cycle de cinq ans de l'enseignante, l'enseignant reprend à la résiliation de l'entente de détachement auprès du Conseil et la première année du cycle est une année d'évaluation de l'enseignante, l'enseignant;~~

~~9.1.3 le Conseil effectue une évaluation du rendement au plus tard 60 jours de classe après son retour.~~

À réviser tous les cinq ans.

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires

Mis en forme : Niveau 5, Paragraphes solidaires, Taquets de tabulation : Pas à -1"

**LIGNE DE CONDUITE : F-003
UTILISATION DE CAMERAS DE
VIDEOSURVEILLANCE**

Approuvée : le 22 juin 2005

Révisée (Comité LDC): le 11 février 2014, [le 12 novembre 2015](#)

Modifiée : le 11 février 2014

Page 1 de 2

PRINCIPES

Le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario estime que la vidéosurveillance permet :

- d'améliorer la sécurité des élèves et du personnel ;
- de protéger les installations scolaires ;
- de contribuer à identifier les intrus et les personnes qui enfreignent la loi.

Le Conseil reconnaît qu'il est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée* et qu'il est tenu de protéger la vie privée de particuliers. Le Conseil s'engage à respecter les obligations imposées par la Loi telles que la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation, la sécurité et la disposition des renseignements personnels.

Le Conseil reconnaît que la surveillance peut se faire à l'intérieur et à l'extérieur de l'école et dans les autobus scolaires.

DÉFINITIONS :**1. Renseignements personnels :**

aux termes de l'article 2 des *Lois*, désigne des renseignements consignés ayant trait à un particulier qui peut être identifié, et s'entend notamment des renseignements concernant la race, la couleur, l'origine nationale ou ethnique, le sexe et l'âge. Si un système de surveillance vidéo permet de capter des images assez claires pour identifier une personne ou les activités auxquelles elle se livre, ces images sont considérées comme des «renseignements personnels» au sens des *Lois*.

2. Système de vidéosurveillance :

désigne un système ou un dispositif mécanique, électronique ou numérique de surveillance qui permet l'enregistrement, l'observation ou le contrôle vidéo continu ou périodique de renseignements personnels sur des particuliers dans les immeubles et sur les terrains d'une école. Dans les présentes lignes directrices, ce terme s'applique aux appareils audio, aux technologies d'imagerie thermique ou à tout autre dispositif permettant d'enregistrer une image d'un particulier.



Approuvée : le 22 juin 2005

Révisée (Comité LDC): le 11 février 2014, [le 12 novembre 2015](#)

Modifiée : le 11 février 2014

Page 2 de 2

DÉFINITIONS : (suite)

3. Matériel de réception :

désigne le matériel ou le dispositif employé pour recevoir ou enregistrer les renseignements personnels recueillis au moyen d'un système de surveillance vidéo, comme une caméra, un moniteur ou tout autre appareil vidéo, audio, mécanique, électronique ou numérique.

4. Dispositif de stockage :

désigne une bande vidéo, un disque rigide d'ordinateur, un cédérom, une puce électronique ou tout autre appareil utilisé pour stocker les données, les images ou les sons captés par un système de surveillance vidéo.

DIRECTIVES ADMINISTRATIVES

Il incombe à la direction de l'éducation d'élaborer des directives administratives visant la mise en œuvre de la présente ligne de conduite.

RÉVISION

Cette ligne de conduite fera l'objet d'une révision d'ici ~~cinq-trois~~ (53) ans ou au besoin.



FEUILLE DE ROUTE

COMITÉ : Comité consultatif de l'enfance en difficulté (CCED)

Date : Le lundi 18 janvier 2016
Réunions 5 & 6
Pas de quorum

MEMBRES PRÉSENTS : Monique Dubreuil, Marc Gauthier, Raymond Labrecque, Louise Primeau, Julie Moore, Ashley Farquharson, Francine Vaillancourt, Johanne Brabant

MEMBRES ABSENTS : Julie Rainville, Claude Giroux, Cathy Lynn Duguay, Julie Moore, Johanne Brabant

PERSONNES ARCHIVISTE : Monique Dubreuil / Marc Gauthier

RÉUNION #5

- **Nouveau programmes STGC**

Monique fait une mise à jour des progrès sur les 2 nouveaux programmes STGC :

- Programme d'enseignement et de traitement amélioré – en partenariat avec l'hôpital Horizon Santé Nord (HSN)
- Programme communautaire de justice pour la jeunesse – en partenariat avec les services de probation

- **Correspondance**

- d'Ottawa Catholic DSB portant sur la stratégie pour les enfants ayant un diagnostic de syndrome d'alcoolisation fœtale.
- du MÉO – Sommaire du CCMEED du 10 et 11 juin 2015
- du MÉO – Sommaire du CCMEED du 7 octobre 2015
- du MÉO – Sommaire de la mise à jour du MÉO, octobre 2015

- **Consultation CCMEED**

Suzanne Bonneville, représentante francophone, est à la recherche d'éléments que le CCMEED devrait regarder. Le thème d'anxiété chez les jeunes sera partagé.

RÉUNION #6

- Monique partage les dates arrêtées pour la 7^e journée pédagogique qui aura lieu lors de l'année scolaire 2016-2017. Les dates sont les suivantes :
 - Régions Sudbury et Algoma – le 20 mai 2016
 - Région Superior Greenstone – le 29 février 2016
- Monique partage les grandes lignes d'une présentation qu'elle fera au Comité mixte de santé et sécurité le 29 janvier prochain.
- Monique informe les membres au sujet du travail de la table de mobilisation communautaire Sudbury. Leur objectif consiste à identifier les situations qui mettent à risque les résidents de Sudbury et à intervenir en vue de prévenir les dénouements négatifs. Un feuillet faisant état des données recueillies à date est remis aux membres.

Monique partage les détails des 2 protocoles avec l'aide à l'enfance.

1. Le protocole pour signaler le mauvais traitement des enfants
2. Le protocole commun concernant le rendement des élèves

La réunion s'est terminée par un tour de table des agences.

Sommaire d'élèves à Temps Plein



Effectifs des écoles élémentaires

Effectifs du : 17 MARS 2016

		MAT	JAR	01	02	03	04	05	06	07	08	Total
École publique Camille-Perron	342432	11.00	10.00	5.00	6.00	13.00	8.00	9.00	11.00	6.00	8.00	87.00
École publique de la Découverte	174882	33.00	25.00	29.00	35.00	34.00	27.00	21.00	22.00	19.00	8.00	253.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720									8.00	11.00	19.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	25.00	19.00	21.00	29.00	21.00	28.00	19.00	27.00			189.00
École publique Franco-Manitou	332100	6.00	6.00	3.00	6.00	3.00	3.00	3.00	1.00	5.00		36.00
École publique Franco-Nord	460338	9.00	13.00	16.00	6.00	8.00	5.00	8.00	4.00			69.00
École publique Hanmer	242853									35.00	30.00	65.00
École publique Hélène-Gravel	157325	27.00	32.00	35.00	37.00	32.00	34.00	22.00	26.00			245.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	30.00	31.00	37.00	35.00	35.00	40.00	44.00	38.00			290.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	15.00	14.00	14.00	11.00	9.00	13.00	9.00	22.00			107.00
École publique l'Escalade	025977	2.00		1.00	3.00		2.00	1.00	2.00	2.00	1.00	14.00
École publique Macdonald-Cartier	327425									76.00	78.00	154.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	19.00	9.00	17.00	16.00	14.00	20.00	12.00	16.00	10.00	2.00	135.00
École pub. Villa Française des Jeunes	164925									5.00	4.00	9.00
École publique Écho-des-Rapides	539197	16.00	16.00	10.00	3.00	4.00	8.00	3.00	6.00	2.00		68.00
Total		193.00	175.00	188.00	187.00	173.00	188.00	151.00	175.00	168.00	142.00	1,740.00

IMPRIMÉ LE : 2016 MARS 18 10:0



Effectifs des écoles secondaires

Effectifs du : 17 MARS 2016

		09	10	11	12	<21 Total	> 21 Total	Total
École Cap sur l'Avenir	955622	0.25		1.50	15.50	17.25	3.00	20.25
École secondaire Château-Jeunesse	912573	9.00	4.00	5.00	3.50	21.50		21.50
École secondaire Cité-Supérieure	924792	5.00	3.00	4.50	5.00	17.50		17.50
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	11.00	9.00	9.00	15.20	44.20		44.20
École secondaire Hanmer	907448	21.00	19.00	29.00	14.25	83.25		83.25
École secondaire l'Orée des Bois	890817	7.00	9.00	10.00	9.00	35.00		35.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	65.00	84.00	76.00	77.25	302.25		302.25
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	10.00	4.00	2.00	4.00	20.00	0.50	20.50
École sec. VFJ - Éd. perm. Soir	996036	3.50				3.50		3.50
	<21 Total	131.75	132.00	137.00	143.70	544.45		
	>21 Total				3.50		3.50	
	Total	131.75	132.00	137.00	147.20			547.95



Total - Effectifs

		Total
École publique Camille-Perron	342432	87.00
École publique de la Découverte	174882	253.00
École pub. de la Rivière-des-Français	138720	19.00
École publique Foyer-Jeunesse	568961	189.00
École publique Franco-Manitou	332100	36.00
École publique Franco-Nord	460338	69.00
École publique Hanmer	242853	65.00
École publique Hélène-Gravel	157325	245.00
École publique Jean-Éthier-Blais	408735	290.00
École publique Jeanne-Sauvé	282898	107.00
École publique l'Escalade	025977	14.00
École publique Macdonald-Cartier	327425	154.00
École publique Pavillon de l'Avenir	164909	135.00
École pub. Villa Française des Jeunes	164925	9.00
École Cap sur l'Avenir	955622	20.25
École secondaire Château-Jeunesse	912573	21.50
École secondaire Cité-Supérieure	924792	17.50
École secondaire de la Rivière-des-Français	911100	44.20
École secondaire Hanmer	907448	83.25
École secondaire l'Orée des Bois	890817	35.00
École secondaire Macdonald-Cartier	907570	302.25
École secondaire Villa Française des Jeunes	965570	20.50
École publique Écho-des-Rapides	539197	68.00
	Total	2,284.45